

**Demande de crédit de construction  
de CHF 2'750'000,00  
pour la réfection et le réaménagement  
du chemin de la Covatannaz**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objectif de réfectionner l'infrastructure souterraine et routière du chemin de la Covatannaz et de le réaménager afin d'y sécuriser circulation routière et mobilité douce.

## **2. Préambule**

En 2022, le préavis 21/22 avait été voté pour l'étude de l'assainissement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et le réaménagement de l'espace routier du chemin de la Covatannaz.

Cette décision avait été motivée par le fait que les services industriels avaient manifesté le besoin de remplacer urgemment leurs installations souterraines et que les infrastructures communales d'assainissement étaient également à revoir selon le PGEE. La Commune profitera des travaux pour assainir son espace routier.

Dans le but de développer le nouveau réseau de chauffage à distance, la société LaZur Energie SA posera également des tubes qui permettront de raccorder les bâtiments de la Covatannaz et le futur site scolaire des Esserpys.

## **3. Détails de l'étude / des travaux**

### **Objectif du projet**

- Remplacer les canalisations d'assainissement d'eaux usées et d'eaux claires, conformément aux indications du PGEE.
- Permettre aux divers services industriels de rénover totalement leurs infrastructures dans le cadre de travaux coordonnés et éviter de multiples travaux se déroulant sur plusieurs années.
- Permettre le développement du réseau de chauffage à distance.

- Poser un nouveau revêtement bitumineux.
- Créer un espace de circulation sûr pour tous les usagers grâce à une modération intuitive du trafic.
- Sécuriser la circulation piétonne par la création d'un trottoir adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) et faciliter l'accès à la Gare et au centre du village via le quartier de Pré Jaquet.
- Revégétaliser la rue pour lutter contre les îlots de chaleur et doter le quartier d'un cadre plus verdoyant.

### **Descriptif du projet**

Le projet consiste à remplacer les réseaux souterrains communaux d'assainissement (eaux claires et eaux usées). Les chambres de visite seront recréées et les chambres « mixtes » supprimées. Certains tronçons de canalisation, correctement dimensionnés mais usagés, seront gagnés par soucis d'économie.

L'éclairage public est récent sur cette rue et ne sera pas remplacé. Toutefois, des adaptations devront être réalisées pour s'adapter aux nouveaux aménagements routiers.

Les services industriels profiteront des travaux de fouille pour remplacer leurs installations. La société LaZur Energie SA, qui développe le chauffage à distance sur la commune de Romanel-sur-Lausanne, va poser des conduites dans le but de connecter les bâtiments de la rue et permettre le raccordement aux quartiers adjacents.

D'un point de vue urbanistique, le projet étudié par le bureau Schopfer et Niggli SA en collaboration avec Transitec, vise à réaliser une rue limitée à 30 km/h offrant une circulation piétonne sécurisée ainsi qu'une revégétalisation.

Les décrochements verticaux (gendarmes couchés), considérés comme inefficaces et générateurs de nuisances sonores, seront supprimés. L'espace de circulation a été requalifié avec des zones d'évitement végétalisées, ne permettant pas le croisement de deux véhicules à pleine vitesse et invitant à la vigilance des conducteurs. Les largeurs de chaussées varient de 3.50 m à 4.90 m. Au Sud, « un plateau » modérera l'intersection avec le chemin du Taulard. Des fosses de Stockholm seront créées pour la plantation d'arbres et des bacs floraux seront installés quand l'espace à disposition n'est pas suffisant.

Le cheminement piétonnier est exclusivement ramené à l'Ouest de la rue, cette dernière n'étant pas assez large pour permettre la création de deux trottoirs. La largeur du trottoir sera de 2 m, hormis quelques pincements au droit des zones arborisées. Les bordures de trottoirs seront franchissables afin de permettre les croisements des véhicules par un léger empiètement. Au Sud de la rue, le flux piétonnier sera dirigé à l'Ouest du « plateau » afin d'assurer une transition vers la Gare par le quartier de Pré Jaquet. Le trottoir sur la partie Nord-Est du chemin du Taulard sera supprimé afin de maîtriser et sécuriser les flux piétonniers.

En termes de matérialité, les bordures seront en granit et les autres éléments seront choisis en accord avec les choix urbanistiques déjà engagés sur le territoire communal. Les essences des arbres et des végétaux seront indigènes. Leur présence sera esthétiquement agréable et permettra de lutter contre les îlots de chaleur.

## Procédure d'autorisation

La commission d'urbanisme a été consultée dans le cadre de cette étude.

Comme le veut la procédure, le dossier a été transmis à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) pour demande d'examen préalable le 13 février 2024. Le dossier a obtenu un accord favorable le 7 août 2024.

Le projet a été mis à l'enquête publique du 3 mai 2025 au 1<sup>er</sup> juin 2025. Une opposition a été enregistrée.

## Coûts du préavis

Les coûts de ce projet se divisent comme suit :

| Rubrique    | Élément                      | Total               |
|-------------|------------------------------|---------------------|
| <b>100</b>  | <b>Aménagements routiers</b> | <b>925'000,00</b>   |
| 101         | Honoraires                   | 75'000,00           |
| 102         | Travaux de génie civil       | 730'000,00          |
| 103         | Signalisation                | 20'000,00           |
| 104         | Eclairage public             | 30'000,00           |
| 105         | Aménagement paysagé          | 50'000,00           |
| 106         | Géomètre – notaire           | 10'000,00           |
| 107         | Assurances                   | 10'000,00           |
| <b>200</b>  | <b>Assainissement</b>        | <b>1'326'426,00</b> |
| 201         | Honoraires                   | 115'000,00          |
| 202         | Travaux de génie civil       | 1'211'426,00        |
| <b>*300</b> | <b>Chauffage à distance</b>  | <b>50'000,00</b>    |
| *301        | Cautionnement                | 50'000,00           |
|             | <b>Total brut</b>            | <b>2'301'426,00</b> |
|             | Divers et imprévus (10 %)    | 230'142,60          |
|             | <b>Total HT</b>              | <b>2'531'868,60</b> |
|             | TVA 8,1 %                    | 205'081,30          |
|             | <b>Total arrondi</b>         | <b>2'750'000,00</b> |

\*La pose des canalisations de la société LaZur étant antérieure à la mise en service de la centrale de chauffe, il a été demandé à la commune de Romanel-sur-Lausanne de cautionner ces derniers à hauteur de CHF 50'000.-pour couvrir le risque financier lié à un éventuel abandon du projet de chauffage à distance.

## Amortissement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les durées d'amortissement des investissements sont fixées par la loi.

En l'occurrence, les aménagements routiers et les infrastructures d'assainissement sur 40 ans dès l'aboutissement des travaux financés par le crédit, soit un montant annuel estimé à CHF 68'750,00.

## Financement

Cette dépense figure dans le plan des investissements 2025 « chemin de la Covatannaz » pour un montant de CHF 3'400'000,00.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.

## Procédure d'adjudication

Une procédure d'appel d'offres sous la forme dite ouverte a permis de déterminer l'offre la plus économiquement avantageuse pour le génie civil et l'ingénieur civil. Une procédure d'appel d'offres gré à gré a été observée avec les autres intervenants.

## 4. Planification provisoire

La planification provisoire du projet est la suivante :

| Étape          | Période                  |
|----------------|--------------------------|
| Travaux prévus | Février 2026 à juin 2027 |

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 89/2025 adopté en séance de Municipalité du 6 octobre 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N° 89/2025 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 2'750'000,00 pour la réfection le réaménagement du chemin de la Covatannaz ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.


AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :

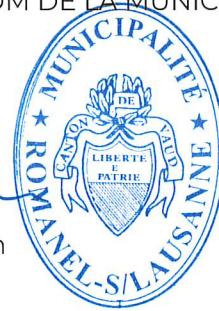


Claudia Perrin

Le Secrétaire :



Nicolas Ray



Romanel-sur-Lausanne, le 6 octobre 2025

Délégué municipal : M. Patrick Oppliger, Municipal

Annexes (en téléchargement uniquement) :

- Plan du cadastre souterrain et services projetés
- Projet d'aménagement de surface

